

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MILANA

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/10/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214		
			Services *			217		218		
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
	Autres produits							230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stocks (marchandises) *							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	1 119	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243		244	
	Rémunérations du personnel *							250	1 529	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
	Dotations aux amortissements *							254		
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
	Total des charges d'exploitation (II)							264	2 648	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	(2 648)	
Produits financiers (III)		280	581		Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		{	300			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	(2 067)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	2 067		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-crédit des sociétés		248	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		249	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		351				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						352			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						354			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)		987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)		989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991								
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer		344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)		993					
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647					
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		641					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)		649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	2 067		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
	Déficits antérieurs reportables * 10 421 dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	2 067			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise MILANA										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 204 CHEMIN DE LA LUCQUETTE 30100 ALES															
SIRET 82901914000013															
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12															
Durée de l'exercice précédent * 12															
										Exercice N clos le 31/03/2023					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028		030										
	Immobilisations financières * (1)		040	52 851	042				52 851						
	Total I (5)		044	52 851	048				52 851						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes CERTIFIÉ CONFORME		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070										
		Autres * (3)	072	88 920	074				88 920						
	Valeurs mobilières de placement		080	140 502	082				140 502						
	Disponibilités		084	27 913	086				27 913						
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	257 336	098				257 336						
	Total général (I + II)		110	310 187	112				310 187						
PASSIF												Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						1 000				
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126						100				
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	132		311 076				
	Report à nouveau				134										
	Résultat de l'exercice				136						(2 067)				
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142						310 108				
Provisions pour risques et charges Nicolas TESTUT SOPHIE TESTUT										Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		79	)	172		79				
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176						79					
Total général (I + II + III)				180						310 187					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184							
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 310 187,25 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 067,26 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/07/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Certifié conforme

Certifié conforme

Nicolas TESTUT

SOPHIE TESTUT

✓ Certified by  yousign

✓ Certified by  yousign

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 52 851 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	52 851			52 851
TOTAL	52 851			52 851

3.2 - Etat des créances = 138 920 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	50 000		50 000
Actif circulant & charges d'avance	88 920	88 920	
TOTAL	138 920	88 920	50 000

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	1,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	1,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 79 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	79	79		
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	79	79		

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/03/2023 12 mois	31/03/2022 12 mois	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>					
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	-2 067	-8 800	-1 621	298 122	28 737
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>				5 024	
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	-2 067	-8 800	-1 621	293 098	28 737
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	-2 067	-8 800	-1 621	293 098	28 737
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	-2	-9	-2	293	29
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	-2	-9	-2	293	29
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	1 529	1 430	508	1 051	
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>					

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SCI AATES	1 000	1 026	80	800	800	50 000		12 014	2 675	
TCN CARRELAGE	4 000	-2 000	50	2 000	2 000			195 302	1 507	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
Observations complémentaires										
Certifié conforme					Certifié conforme					
Nicolas TESTUT					SOPHIE TESTUT					
✓ Certified by  yousign					✓ Certified by  yousign					

MILANA
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 204 Chemin de la Lucquette
30100 ALES
829 019 140 RCS NIMES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente septembre,
A dix heures,

Les associés de la société MILANA, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, divisé en 1.000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 204 Chemin de la Lucquette 30100 ALES, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Nicolas TESTUT, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Sophie TESTUT, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas TESTUT, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

N.T. S.T.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à – 2.067,26 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : - 2.067,26 euros

Affectation

- Prélèvement sur le compte "Autres réserves" : - 2.067,26 euros
qui s'élève ainsi à la somme de 309.008,25 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

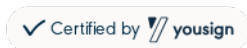
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Nicolas TESTUT

Madame Sophie TESTUT

Nicolas TESTUT



SOPHIE TESTUT



MILANA
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 204 Chemin de la Lucquette
30100 ALES
829 019 140 RCS NIMES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à – 2.067,26 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : - 2.067,26 euros

Affectation

- Prélèvement sur le compte "Autres réserves" : - 2.067,26 euros
qui s'élève ainsi à la somme de 309.008,25 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Monsieur Nicolas TESTUT

Madame Sophie TESTUT

Nicolas TESTUT

✓ Certified by  yousign

SOPHIE TESTUT

✓ Certified by  yousign